

Assurvin Assurances d'entreprises

Le contrat qui propose un ensemble complet de garanties pour couvrir les risques à chaque étapes de la vie du vin.

CHUBB®

L'édito

Présent depuis plus de 30 ans sur le marché de la protection viticole, Chubb occupe une position de leader avec plus de 500 propriétés assurées en France. Cette expérience reconnue, conjuguée à la solidité financière du groupe, permet à Assurvin d'offrir à ses clients un accompagnement sur-mesure et des montants d'engagement parmi les plus élevés du marché. En 2014, la volonté du groupe de se développer dans toutes les régions viticoles de France et d'Europe se traduit par l'amélioration de son produit phare Assurvin et le lancement d'un nouveau produit dans la gamme : Chubb Easy Solutions Vin.

L'activité de protection viticole de Chubb est née il y a plus de 30 ans à la demande de grands crus classés du Bordelais. Certaines propriétés rencontraient alors des difficultés pour assurer leurs marchandises expédiées à l'international. Chubb, en tant que spécialiste de la couverture des exportations, a su leur proposer un produit adapté à cette situation. Depuis, Chubb travaille en étroite collaboration avec les professionnels de la viticulture et du négoce du vin, pour leur offrir les produits d'assurance qui correspondent exactement à leurs besoins.

En matière de couverture des risques spécifiques à cette profession, la philosophie de Chubb est de couvrir toutes les étapes de la vie du vin, de la fabrication (une fois le raisin récolté), à la livraison dans tous les pays du monde : « De la grappe au verre, tout est couvert ». Seule la phase agricole et ses aléas météorologiques est exclue de notre offre, qui couvre les marchandises

au prix du marché, la garantie des biens de production, les résultats financiers, la responsabilité des dirigeants, ainsi que la responsabilité environnementale, ce qui en fait l'offre la plus complète du marché.

Chacun de nos programmes d'assurance est personnalisé, pour coller à la réalité de chaque exploitation ou propriété. Nous sommes ainsi en mesure de proposer la couverture du patrimoine de production classé aux monuments historiques, ou encore l'extension aux activités de négoce et d'œno-tourisme. L'ingénierie Chubb est au service des assurés pour construire ensemble la protection la plus adaptée à leur activité.

Si historiquement, cette offre, portée par notre produit Assurvin, s'est développée à l'intention de propriétés prestigieuses, notre expérience nous permet aujourd'hui de proposer les mêmes garanties à un plus grand nombre d'exploitations. Notre produit Chubb Easy Solutions Vin est une offre complète standard qui s'adresse aux propriétés plus petites avec des montants garantis adaptés.

À travers ces fiches, vous pourrez découvrir le détail des garanties et avantages offerts par nos produits de protection viticole.

Contactez-nous :

Chubb

Le Colisée, 8 avenue de l'Arche
92419 Courbevoie Cedex
www.chubb.com/fr

Bruno Jacquet
T +33 5 56 01 71 97
bruno.jacquet@chubb.com

Chubb. Insured.SM



Le contenu de ce document a un caractère purement informatif. Il ne saurait être considéré comme un conseil ou une recommandation personnalisée à une personne ou à une société relatifs à un produit ou un service. Veuillez-vous référer aux textes de la police afin d'obtenir la totalité des clauses et conditions de celle-ci.

Chubb European Group SE, entreprise régie par le Code des assurances, au capital social de 896 176 662 euros, sise La Tour Carpe Diem, 31 Place des Corolles, Esplanade Nord, 92400 Courbevoie, immatriculée au RCS de Nanterre sous le numéro 450 327 374.

01/19 FRO018-A

Assurvin Assurances d'entreprises

Étude de cas

CHUBB®



Depuis 16 ans, François règne sur la cave d'une prestigieuse propriété viticole. Pour lui, l'élaboration d'un grand cru nécessite un travail minutieux, du raisin à la mise en bouteille. Et en dehors de la météo, rien ne peut être laissé au hasard. C'est pour cette raison que François est devenu maître de chai : il aime observer et comprendre chaque étape en partageant son expertise avec celles du directeur d'exploitation et de l'œnologue du château. Et c'est un métier qui évolue constamment, du fait de l'innovation technologique en matière de vinification.

Ce matin, François reçoit l'appel d'un laboratoire d'analyse. Ce dernier a identifié la présence de micro-éclats de verre mélangés au vin. Avec l'aide de ses agents de chai, François découvre rapidement qu'une des embouteilleuses, pourtant renouvelée il y a moins de 2 ans, percute et endommage systématiquement le goulot des bouteilles.

Aux côtés du directeur d'exploitation, François dresse l'inventaire des conséquences de cette situation. S'il faut bien sûr remplacer la machine immédiatement, pour respecter le planning de mise en bouteille, il est indispensable d'interrompre toutes les livraisons en cours concernant le lot impacté et de prévenir les clients d'un retard de réassort.

Lorsqu'il a pris ses fonctions de maître de chai, François voulait impérativement travailler avec des professionnels qui comprennent son secteur et l'ensemble des subtilités de son métier. Le choix de son assureur reposait sur la même volonté. Le contrat Assurvin ayant été pensé par des professionnels du vin, il sait qu'il peut se concentrer sur l'élaboration du vin, avec un risque maîtrisé par ailleurs.

Quelques jours plus tard, l'incident est clos. Les marchandises altérées par l'embouteilleuse ont été détruites et seront indemnisées au prix du marché. Les frais de remplacement des pièces de la machine défectueuse ont été pris en charge, au même titre que les mesures de production « exceptionnelles », mises en œuvre pour combler le retard à la livraison.

François est soulagé d'avoir évité une situation plus délicate. Le défaut de production aurait pu être identifié trop tard, une fois en contact avec les consommateurs. Toutefois, François sait que si cela venait à se produire, son contrat Assurvin couvrirait également la responsabilité de l'entreprise, l'assistance juridique associée, ainsi que les frais de retrait des produits dans le monde entier, USA et Canada inclus.



Bris de machine ? Retrait de marchandise ?

En cas de coup dur, Chubb vous propose un ensemble de prestations financières pour sécuriser votre résultat.

Voir la fiche « Garanties proposées »

Quelle est l'expertise de Chubb sur ce sujet ?

Chubb est présent sur le marché de la protection viticole depuis plus de 30 ans. Choisi par plus de 500 propriétés, Assurvin a été conçu en étroite collaboration avec des propriétés viticoles pour répondre parfaitement à leurs besoins.

Chaque programme d'assurance est personnalisé pour coller aux besoins de la propriété : programme international, château classé aux monuments historiques, extension aux activités de négoce et d'œno-tourisme, l'ingénierie Chubb à la disposition des assurés.

En savoir plus sur Chubb ?

Le Groupe Chubb est un des leaders mondiaux du marché de l'assurance et de la réassurance. Chubb vous accompagne à travers un réseau actif dans plus de 190 pays.

Contactez-nous :

Chubb

Le Colisée, 8 avenue de l'Arche
92419 Courbevoie Cedex
www.chubb.com/fr

Bruno Jacquet
T +33 5 56 01 71 97
bruno.jacquet@chubb.com

À qui s'adresse ce produit ?

L'offre Assurvin est une solution complète de garanties à destination des grands domaines viticoles de toutes les régions de France. Conçue par des spécialistes de l'activité viticole, cette offre est parfaitement adaptée aux besoins des propriétés prestigieuses, afin de couvrir les marchandises, les biens de la propriété, mais aussi la responsabilité des dirigeants de l'exploitation. Elle regroupe l'expertise de Chubb pour chacune des garanties.

Contamination accidentelle ?

En cas de contamination accidentelle ou criminelle, Assurvin propose le remboursement au prix de place des marchandises touchées.

Voir la fiche « Garanties proposées »

Pourquoi choisir Assurvin ?

Leader du marché sur les grands crus de France, Assurvin s'appuie sur une expérience de plus de 30 ans pour vous accompagner dans le développement de votre activité.

Voir la fiche « Avantages client »



Chubb. Insured.SM

Le contenu de ce document a un caractère purement informatif. Il ne saurait être considéré comme un conseil ou une recommandation personnalisée à une personne ou à une société relatifs à un produit ou un service. Veuillez-vous référer aux textes de la police afin d'obtenir la totalité des clauses et conditions de celle-ci.

Chubb European Group SE, entreprise régie par le Code des assurances, au capital social de 896 176 662 euros, sise La Tour Carpe Diem, 31 Place des Corolles, Esplanade Nord, 92400 Courbevoie, immatriculée au RCS de Nanterre sous le numéro 450 327 374.

01/19 FRO018-A

Assurvin

Assurances d'entreprises

Garanties proposées

CHUBB®



Conçu par des spécialistes, Assurvin propose un ensemble complet de garanties pour couvrir les risques à chaque étape de la vie du vin.

Cette offre inclut des couvertures pour votre marchandise, les biens de votre propriété, mais également pour vos résultats financiers et vous couvre contre les actions en responsabilité.

Garantie de la marchandise

Des couvertures complètes et innovantes en « tous risques sauf » pour votre marchandise, depuis la phase d'élevage et d'élaboration, jusqu'à sa livraison :

- Garantie au prix de place / prix de vente en cas d'incendie, de vol, de contamination, de coulage ou de bris de bouteille
- Garantie des marchandises transportées par vos propres moyens ou par un transporteur

Garantie des biens de production

Les garanties indispensables pour assurer la continuité de votre production :

- Couverture contre le bris des cuves et machines
- Couverture du matériel informatique de gestion ou de production (y compris ordinateurs portables), en valeur à neuf, jusqu'à 5 ans d'âge

Garantie des résultats financiers

Un ensemble de couvertures supplémentaires pour maîtriser les conséquences financières d'un sinistre.

- Remboursement des frais supplémentaires de production liés à un sinistre garanti
- Garantie des pertes sur la récolte à venir lors d'un sinistre pendant les vendanges

Garantie des responsabilités

Des garanties financières et d'assistance juridique en cas de litige impliquant l'activité ou ses dirigeants.

- Couverture de la responsabilité civile des produits livrés dans le monde entier
- Prise en charge des frais de retrait y compris aux USA et au Canada
- Assistance juridique professionnelle
- Responsabilité des dirigeants : prise en charge des frais de défense et des dommages et intérêts, couverture de la faute non-séparable des fonctions de dirigeant
- Responsabilité environnementale



Chubb. Insured.SM

Le contenu de ce document a un caractère purement informatif. Il ne saurait être considéré comme un conseil ou une recommandation personnalisée à une personne ou à une société relatifs à un produit ou un service. Veuillez-vous référer aux textes de la police afin d'obtenir la totalité des clauses et conditions de celle-ci.

Chubb European Group SE, entreprise régie par le Code des assurances, au capital social de 896 176 662 euros, sise La Tour Carpe Diem, 31 Place des Corolles, Esplanade Nord, 92400 Courbevoie, immatriculée au RCS de Nanterre sous le numéro 450 327 374.

Assurvin Assurances d'entreprises

Avantages clients

CHUBB®



Une solution sur-mesure

Assurvin est un produit flexible, qui s'adapte aux besoins de chaque propriété viticole pour couvrir son patrimoine et ses outils de production, ainsi que son vin.

- Des garanties et des montants de garantie établis en fonction des besoins réels du souscripteur
- Une couverture en « tous risques sauf » pour le vin
- Une présence mondiale pour votre exploitation à l'étranger
- Une couverture de vos bâtiments classés aux monuments historiques

Une gestion simplifiée

Conscient de la complexité et de la technicité des offres d'assurance viticoles, Chubb s'attache à offrir à ses clients le meilleur service et la meilleure expérience possibles.

- Un seul contrat et un interlocuteur unique, pour de multiples garanties
- Une optimisation des coûts d'assurance
- Un service ingénierie avec des experts du monde viticole

Un gage de confiance

En choisissant Assurvin, bénéficiez d'une expérience de gestion du risque viticole acquise de longue date auprès de nombreux grands crus.

- Présent depuis plus de 30 ans auprès des viticulteurs, Chubb met à votre disposition les conseils de ses spécialistes

- Nos experts spécialisés en viticulture vous accompagneront en cas de sinistre.
- L'offre Assurvin évolue avec le marché, pour offrir les garanties les mieux adaptées aux besoins réels des domaines viticoles
- Plus de 500 propriétés dans toutes les régions viticoles de France (grands crus, crus classés et crus bourgeois) font confiance à Chubb pour l'assurance de leur activité. Conçu par des spécialistes, Assurvin propose un ensemble complet de garanties pour couvrir les risques à chaque étape de la vie du vin

Cette offre inclut des couvertures pour votre marchandise, les biens de votre propriété, mais également pour vos résultats financiers et vous couvre contre les actions en responsabilité.

Contactez-nous :

Chubb

Le Colisée, 8 avenue de l'Arche
92419 Courbevoie Cedex
www.chubb.com/fr

Bruno Jacquet
T +33 5 56 01 71 97
bruno.jacquet@chubb.com

Chubb. Insured.SM



Le contenu de ce document a un caractère purement informatif. Il ne saurait être considéré comme un conseil ou une recommandation personnalisée à une personne ou à une société relatifs à un produit ou un service. Veuillez-vous référer aux textes de la police afin d'obtenir la totalité des clauses et conditions de celle-ci.

Chubb European Group SE, entreprise régie par le Code des assurances, au capital social de 896 176 662 euros, sise La Tour Carpe Diem, 31 Place des Corolles, Esplanade Nord, 92400 Courbevoie, immatriculée au RCS de Nanterre sous le numéro 450 327 374.